

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2022/08
--------------------------------	--	-----------

Le Comité Syndical légalement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2022 s'est assemblé le 8 mars 2022 à 19h00, au siège social du syndicat, sous la Présidence de M. Brahim OUAREM.

Nombre de délégués en exercice : 35

Présents : Pascal FOURNIER, Eric JANIN, Stéphane BELLEC, Patric BRETHOUS, Patrick BARRANCO, Edouard MATT, Khellaf BENIDJER, Ruddy SITCHARN, Nathalie PFEIFFER, Sylvain TANGUY, Philippe BOUSSELET, Daniel ESPRIN, Hervé FORCONI, Michel NOEL, Jacques PEREZ, Ludovic GOURDY, Brahim OUAREM, Joseph DELPIC, Gabin ABENA, Viviane LE BLANC, Gilles FRAYSSE, Jean-Claude LE ROUX

Pouvoirs : Grégory GOBRON, Jean-Claude DELIANCOURT, Xavier DUGOIN

Absents excusés : Anne SCACCHI, Romain COLAS, Michel PELTIER, Véronique MAYEUR, Thierry ROUYER, Jean-Marc FOUCHER, Michel LEPRETRE, Michel COLLET, Serge HUBERT, Pierre Henri CELLIER

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Le Président constate le quorum et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Madame Viviane LE BLANC est désignée secrétaire de séance,**

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ENERGIE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L5711-1 et suivants du CGCT ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique et notamment son article 198 relatif à la création d'une commission de consultation avec les EPCI à fiscalité propre, transcrit à l'article L.2224-37-1 du CGCT ;

Vu les statuts du SMOYS, et notamment sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) ;

Vu la demande de désignation d'un représentant du SMOYS pour siéger au sein de la commission consultative sur l'Energie de la Métropole du Grand Paris ;

Après en avoir appelé aux candidatures, et les avoir soumises dans les formes qui conviennent à l'assemblée syndicale ;

Après en avoir délibéré,

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

**DESIGNE** Mme Viviane LE BLANC à l'unanimité comme représentante pour siéger à la commission consultative sur l'énergie de la Métropole du Grand Paris

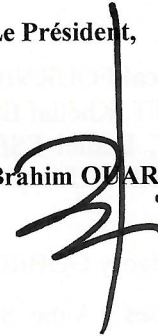
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée,

Le Président,

Brahim OUBAREM



L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité